



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Annuaire

Question écrite n° 11766

#### Texte de la question

M Bernard Pons expose à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace les remarques qui lui ont été faites par des utilisateurs de ses services, à propos de la disparition des annuaires papier des bureaux de postes, disparition qui contraint à l'utilisation du Minitel. Les intéressés, qui ne remettent pas en cause l'intérêt du système telematique, s'inquiètent de ce que le développement de celui-ci ne se fasse au détriment du système papier. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis au sujet du problème ci-dessus évoqué.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La mise en place de minitels dans les bureaux de poste permet d'offrir aux usagers une qualité de service améliorée, puisque l'information à laquelle ils ont ainsi accès est beaucoup plus à jour que celle des annuaires papier. Le souci de limiter l'encombrement a toutefois conduit à réduire corrélativement le nombre des annuaires papier mis à la disposition du public, sans pour autant supprimer totalement ceux-ci. C'est ainsi que restent disponibles l'annuaire du département dans les petits bureaux et ceux du département et des départements limitrophes dans les bureaux les plus importants. En cas de difficulté, il reste toujours possible, soit d'appeler gratuitement le 12 à partir d'un poste public du bureau, soit de s'adresser au guichet pour obtenir les renseignements recherchés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pons Bernard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11766

**Rubrique :** Téléphone

**Ministère interrogé :** postes, télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, télécommunications et espace

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 1989, page 1740